



CLASSIQUES
GARNIER

GOLDSTEIN (Pierre), « [Introduction à la première partie] », *L'Éthique néo-aristotélicienne*, p. 19-19

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-12378-1.p.0019](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-12378-1.p.0019)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2021. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

Anscombe dénonce la représentation illusoire de la moralité caractéristique de « la philosophie morale moderne ». Cette dénonciation passe par la critique de trois aspects de cette conception de la morale : son légalisme, son conséquentialisme et son subjectivisme. Les positions contestées étant contradictoires, Anscombe peut-elle en proposer une critique cohérente ? Alors qu'elle critique la séparation arbitraire du bien « moral » des autres impératifs et des autres biens, ne déplore-t-elle pas à l'inverse la manière dont le conséquentialisme nivelle, en quelque sorte, des biens qu'il faudrait distinguer ? De même, le rejet du légalisme ne conduit-il pas inévitablement à une forme de subjectivisme ?